

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/PET.4/L.31

26 septembre 1959

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DES CHEFS ET DE LA POPULATION DE LA DIVISION DE NKAMBE  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

Nkambé, Cameroun méridional  
(Cameroun sous administration  
britannique)

Le 31 août 1959.

Assemblée générale des Nations Unies  
(Quatorzième session)  
New York

Pétition

1. Nous, Chefs ci-dessous mentionnés, au nom des 23 chefs présents à la Conférence des Chefs tenue à Nkambé le 30 août 1959, et population de la division de Nkambé, demandons ce qui suit :
  - a) Que seuls les autochtones du Cameroun méridional votent au plébiscite.
  - b) Que la question à poser aux électeurs soit : "Sécession d'avec la Nigeria ou intégration à la Nigeria";
  - c) Qu'une nouvelle liste électorale soit établie pour le plébiscite.
2. Une copie de la présente pétition a été remise au Premier Ministre du Cameroun méridional et au Commissaire du Cameroun.
  - i) Chef Martin Kumbongsi, Mfé, pour le ressort de l'autorité indigène subalterne de Kaka.
  - ii) Chef A. T. Takob, pour le ressort de l'autorité indigène subalterne de Wimbu.
  - iii) Chef Mbia, Barabi, pour le ressort de l'autorité indigène subalterne de Mbembé.
  - iv) Chef Ntumfon, Bem, pour le ressort de l'autorité indigène subalterne de Misajé.

- v) M. John F. Lolak, Kwaja, pour l'autorité indigène subalterne de Mfumté.
- vi) Chef Nfonwanko, Ntem, pour l'autorité indigène subalterne de Mbaw.

Copies :

Le Commissaire du Cameroun

Le Premier Ministre du Cameroun méridional

-----